

Aurignac, le 16 octobre 2015

# Objet: Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le conseil communautaire se réunira le :

# Jeudi 22 octobre prochain à 18 h 30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Cession de créances Crédit Agricole et modification du taux pour remboursement ligne de trésorerie;
- Cession de créances Crédit Agricole et modification du taux pour remboursement prêt relais ;
- ♥ Contrat de transaction ANTRAS (pour règlement des 2 avenants qui étaient postérieurs à la réception des travaux);
- Senouvellement contrat Jean-Marie BOUCHILLOUX (5 h hebdomadaires);
- Rectification de 5 délibérations du 06 août 2015 (mentionner « CDI » au lieu de « CDD » dans toutes les délibérations et « 9 h 00 » au lieu de « 9 h 30 » dans une délibération);
- Modification du contrat d'un agent du service « petite enfance » (+ 1 h 00 soit 12 h 30 hebdomadaires);
- Modification du contrat d'un agent du service « petite enfance » (+ 1 h 15 soit 13 h 45 hebdomadaires);
- Remboursement des frais de déplacement des étudiants venus travailler dans le cadre du projet d'usure professionnelle (partenariat CDG 31);
- ♦ Choix gérant piscine saison 2015 ;
- Specification Achat du rotor Rolmax par Monsieur Vincent Bergès (1 500 €);
- ♥ Dotation musée de l'aurignacien ;
- Création de la régie de recettes de la régie d'exploitation du musée de l'aurignacien ;
- **♦** Validation du tarif « atelier vacances » à 2 €;
- Candidature au projet PATRIM + dans le cadre de l'appel à projet du POCTEFA (Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre) et au GECT PATRIM (Groupement Européen de Coopération Territoriale)
- Adhésion à l'Association Internationale des Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (A.I. C.A.R.P.)
- Validation de l'appel d'offres « marché sentier »;
- Acquisition de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures de réseaux et de services de communications électroniques (SDAN).
- Service Local de l'habitat : budget réalisé 2014 et budget prévisionnel 2015 ;

### Questions diverses:

- Point financier,
- Schéma départemental de coopération intercommunale.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

D'AUTIGHAE

Jean-Luc GUILHOT

# COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015

Pouvoirs:

Roger FAURE à Michel FITTE
Philippe BERTRAND à Jean-Michel LOSEGO
Régine BOULP à Marie-Hélène FLEURIGEON
Jean-Marc VIGUIE à Nicole SAMOUILLAN

En préambule au Conseil Communautaire, Jean-Michel LOSEGO puis Thomas FAURE font chacun une déclaration pour indiquer que les délégués communautaires se sont engagés dans une médiation pour obtenir un consensus pour une nouvelle gouvernance à la CCTA. Le Conseil Communautaire du jour doit tenir compte de cette procédure et être un premier pas pour un rapprochement des positionnements. Les débats devront porter sur le fond des décisions à prendre pour le bon fonctionnement de la CCTA, pas sur d'autres considérations.

Le Président rappelle qu'il s'est engagé à démissionner si la médiation parvient à obtenir un consensus assez large pour une administration apaisée de la CCTA.

# Approbation du PV du précédent Conseil Communautaire :

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le PV du précédent conseil communautaire. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

### Point sur les finances :

Le Président demande à Jacques FERAUT, Vice-Président aux finances, de faire un point sur la situation financière de la CCTA.

Jacques FERAUT fait distribuer un état des crédits consommés au 21-10-2015. La trésorerie est à 440 000 € à ce jour, avant paiement des traitements d'octobre.

La situation des différents crédits bancaires vont être évoqués dans les premiers points de l'ordre du jour.

Michel FITTE demande si des écoles ont été lésées au sujet des frais scolaires.

Il est indiqué qu'il a été nécessaire de stopper les achats après les commandes de début d'année scolaire et que si des écoles ont pu moins acheter que d'autres, un rattrapage sera effectué sur 2016. Les enseignants ont écrit un courrier au Président. Une réponse est en préparation.

Monique REY demande où en sont les paiements des factures de la maison de santé.

Il reste 184 000 € à payer. Ces factures sont prises en charge au fur et à mesure de la trésorerie de la CCTA.

Danièle ADER demande si les emprunts sensés financer ces factures ont servi à autre chose ? Il est indiqué qu'ils servent à cela mais que l'ensemble de la CCTA est une seule caisse et que donc, la trésorerie, cela fluctue tous les jours.

Thomas FAURE demande où en est le dossier de DETR complémentaire.

Il n'y pas d'information supplémentaire à ce jour. Si elle n'est pas obtenue, un nouveau dossier ne pourra être déposé en 2016 car les travaux sont déjà effectués.

# I. <u>Ligne de Trésorerie :</u>

Il reste 550 000 € à rembourser sur la ligne de trésorerie depuis la date d'échéance.

150 000 € seront remboursés à encaissement de la fiscalité complémentaire.

100 000 € seront remboursés sur les subventions en cours d'encaissement.

300 000 € seront à rembourser par tranche de 50 000 € mensuels, de novembre à juin en sautant janvier et février car plusieurs échéances d'emprunt sont sur ces 2 mois.

Il convient d'établir dans un nouveau contrat cet engagement de remboursement mais comme la période de la précédente ligne de trésorerie s'est achevée, il faut la renouveler pour la rembourser.

Madame la Perceptrice a demandé un changement de terme dans la délibération : il ne s'agit pas d'un renouvellement de la ligne de trésorerie, mais d'une nouvelle ligne de trésorerie provisoire.

Taux d'intérêt : 2% Montant : 450 000 €

Plusieurs délégués font remarquer que cela consiste en une reprise de la dette par le Crédit Agricole et qu'au final, on crée une nouvelle ligne de trésorerie.

Madame Robert indique que le Crédit Agricole a besoin d'établir un contrat puisque l'ancien s'est terminé à la date de fin de la ligne de trésorerie. Ils l'ont appelé ainsi mais sans que cela n'ait de conséquence particulière. Au contraire, il fallait surtout au plus vite stopper cette période sans contrat puisque les intérêts, hors contrat, étaient à 13%.

Nicole Samouillan demande quel nom le contrat prendra après le 31/12, s'il s'appelle contrat provisoire d'ici le 31/12 ?

Cela restera provisoire jusqu'à la fin de son remboursement.

Vote: Pour: 18

Contre: 0 Absentions: 12

### La délibération est adoptée.

### II. Prêt-relais :

On affecte 433 000 € de recettes à son remboursement. Le reste fera l'objet d'une renégociation pour une consolidation.

Monique REY demande à quoi s'engage le Crédit Agricole dans cette renégociation.

Madame Robert répond que c'est la CCTA qui s'engage, pas le Crédit Agricole.

Monsieur le Président précise que le Crédit Agricole s'engage toutefois sur le taux.

Monsieur Cheylat indique que les frais de dossiers sont élevés : 0,2%, soit un coût de 1672 €.

Madame Robert répond qu'au regard des 3% de pénalités qui couraient du fait de l'absence de contrat, c'est un moindre mal.

A la question de savoir quel sera l'intitulé de cette délibération, Monsieur le Président mentionne qu'il s'agit d'un délai de remboursement du prêt.

Vote: Pour:19

Contre: 0 Abstentions: 11

La délibération est adoptée.

III. **Contrat de transaction ANTRAS:** 

Michel CHRETIEN rappelle qu'Antras est l'entreprise qui était chargée, dans la construction du Musée, des menuiseries intérieures. Il y a eu des compléments nécessaires à ce qui était indiqué dans le marché initial. Il énumère une liste de travaux réalisés hors marché initial, et après la réception des travaux de l'architecte, qui a ignoré malgré les relances, la nécessité de faire réaliser

ces travaux. Ils s'élèvent à 20 122,02 €HT, déduction faite des moins-values.

André MASSARIN demande si on ne peut pas imputer la responsabilité de ces travaux

supplémentaires à l'architecte.

L'architecte a fini sa mission et on lui a payé ce qu'on lui devait.

Michel CHRETIEN indique que toutefois, il y a eu des moins-values sur d'autres lots qui compensent

cette plus-value. Il pourra transmettre le récapitulatif des plus et moins-values.

Madame Robert précise qu'il lui faut cette transaction car, sans cela, elle ne peut pas payer car il n'y

a pas de contrat.

Monsieur le Président indique qu'il faut solder ces paiements car ils retardent le versement des

subventions.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Vote: Pour: 19

Contre: 2

Abstentions: 9

La délibération est adoptée.

IV. Renouvellement contrat M. Bouchilloux:

Monsieur le Président présente le renouvellement du contrat de Monsieur Bouchilloux pour 5h

hebdomadaires.

Nicole SAMOUILLAN demande quelles sont ces missions.

Monsieur le Président précise qu'il effectue le gardiennage des locaux techniques mais qu'il fait aussi

l'entretien de la cour et il fera bientôt l'entretien de la maison de santé.

Le nouveau contrat commence au 1er novembre : sachant que le contrat de M . Bouchilloux se terminait le 30 septembre 2015, que le conseil communautaire ne s'est réuni que le 22 octobre et qu'il n'est pas possible de valider une délibération rétroactivement, le contrat a été suspendu durant

le mois d'octobre.

**Vote:** Pour: 19 Contre: 4

Abstentions: 7

6

La délibération est adoptée.

V. Rectifications de 5 délibérations :

Jean-Michel LOSEGO précise que lors de la rédaction des délibérations de renouvellements de CDD en aout dernier; il a été malencontreusement écrit qu'au bout de 6 ans de contrat, il devait

obligatoirement être transformé en CDD au lieu de CDI. Il convient de les corriger.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. Rectification d'une délibération :

Il s'agit d'une erreur sur la délibération du 06/08/2105 mentionnant un contrat de 9 h 30 alors que

l'agent fait en réalité 9 h 00.

La délibération est adoptée à l'unanmlité.

VII. <u>Modifications de contrats au Service Enfance-Jeunesse :</u>

2 agents doivent voir leur temps de travail légèrement modifié (+ 1h/semaine pour l'un, +

1h15/semaine pour l'autre) afin d'adapter le service aux exigences et effectifs de la rentrée 2015.

Monique REY demande une nouvelle fois à ce qu'un document récapitulatif des effectifs soit

transmis aux délégués communautaires.

Un document non nominatif mentionnant l'affectation des postes par école sera fourni aux délégués.

La délibération est adoptée à l'unanmité.

VIII. Frais de déplacements des étudiants :

La CCTA a participé sur sollicitation du Centre de Gestion de la Haute-Garonne à l'accueil d'étudiants pour un stage dont le sujet était l'élaboration d'un diagnostic sur l'usure professionnelle. Ce

diagnostic a porté sur les services liés à l'accueil du public : Périscolaire, Musée et Accueil de la CCTA.

Il a été convenu que la participation de la CCTA serait les frais de déplacements des étudiants pour

venir à Aurignac.

Monsieur le Président précise qu'il y a un léger désaccord sur le montant total car les étudiants ont

déclaré 5 déplacements alors que nous n'en comptabilisons que 4. Mais cela sera réglé rapidement.

Madame ROBERT indique qu'il lui faudra une convention fixant les conditions pour lesquelles ils ont réalisé l'étude et le défraiement. Si ce sont des frais de déplacement, cela correspond à des calculs précis et suivant des caractéristiques règlementaires : puissance fiscale du véhicule, kilométrage, prix

au kilomètre fixé par un barème.

Vote: Pour: 22

Contre : 0

Abstentions: 8

La délibération est adoptée.

7

### IX. Choix des gérants de la piscine 2015 :

Le choix des gérants a été effectué en mai mais la délégation de service public (concession d'affermage) n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Patrick BOUBE demande si en 2014 il y en avait eu une. Les comptes-rendus n'en font pas état. Madame ROBERT précise qu'il en fallait forcément une, comme cette année.

Vote: Pour: 19 Contre: 0

Abstentions: 11

La délibération est adoptée.

### X. Revente du rotor :

La reprise de l'ancien rotor était proposée à 480€ par le vendeur du nouveau repreneur. Un particulier propose de le racheter 1500€.

### XI. <u>Dotation Musée de l'Aurignacien :</u>

La régie du Musée doit être dotée pour pouvoir fonctionner. Les explications ont déjà été données lors du précédent conseil. Ne pas doter la régie l'empêche de fonctionner et empêche le musée de fonctionner, notamment d'acquérir les produits de la boutique.

Cette dotation est fixée à 30 000 €.

Est-ce une nouvelle dépense ? Non, cela a été prévu dès le départ.

Cela fait partie de ce qui devient ensuite la subvention d'équilibre, budgétisé à 102 K€.

Il est proposé de modifier la délibération avec le libellé suivant : « allouer une dotation à la régie d'exploitation du musée-forum afin que celle-ci puisse fonctionner en autonomie ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## XII. <u>Création de la régie de recettes :</u>

La régie de recettes doit être créée, sans quoi on ne peut encaisser les recettes du musée : ni les entrées au guichet, ni les recettes boutique. Seuls les titres de recettes peuvent être perçus.

Les sommes reçues depuis le démarrage pourront-elles être encaissées ? La réponse est non.

La nomination du régisseur sera fixée par arrêté du président.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### XIII. Fixation d'un tarif « Atelier vacances » pour le Musée :

L'activité « atelier vacances » était actuellement uniquement proposé aux scolaires. Or, il s'avère qu'il y a une clientèle familiale intéressée. Il convient donc de fixer un tarif en conséquence, de 2€ par participant. Ce tarif est en sus des droits d'entrée.

La proposition de délibération fixe le nombre de participants et indique que ce sera pendant les vacances et les week-ends. Thomas FAURE propose de ne pas fixer ces limites qui pourraient être préjudiciables si un jour il y avait un cas différent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### XIV. Candidature au Projet PATRIM:

Monsieur le Président rappelle que la CCTA adhère au réseau transpyrénéen PATRIM depuis décembre 2013. Il s'agit d'un réseau organisé pour accéder à des financements européens.

Joëlle ARCHES présente l'appel à projet POCTEFA, qui est un de ces financements européens auxquels nous pourrions prétendre.

Le dépôt doit se faire avant le 10 novembre 2015, mais les candidatures ne seront retenues qu'en juin 2016.

Il s'agirait de pouvoir prétendre à 100 K€ de financements pour du fonctionnement (salaires, communication) et de l'investissement (renouvellement d'éléments présentés dans le musée). Il pourrait aussi s'agir de mutualiser entre plusieurs structures des fonctions comme le marketing, la gestion de projets, ...

Joëlle ARCHES profite de l'occasion pour indiquer que la DRAC poursuit son appui financier et opérationnel du musée en 2016. Cette participation est d'ailleurs valorisée dans le dossier POCTEFA.

Raymonde FERRERE demande quelle est la contrepartie nationale dans le plan de financement, contrepartie exigée par les programmes européens ?

Joëlle ARCHES indique que c'est justement le financement DRAC.

La candidature POCTEFA requiert d'autre part la création d'un GECT (Groupe Européen de Coopération Territoriale), qui sera la structure qui portera la candidature collective des membres du réseau PATRIM.

La prochaine réunion du réseau PATRIM aura lieu à Aurignac, l'occasion de faire connaître le territoire et le musée, donc d'améliorer sa notoriété.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### XV. Adhésion à l'association AICARP :

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adhérer à l'Association Internationale des Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique, qui fédère les musées et sites préhistoriques évoquant l'art des Origines en Europe, comme c'est le cas à Aurignac. Ce réseau permet une nouvelle fois d'améliorer la notoriété et la communication du Musée-Forum de l'Aurignacien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### XVI. Validation de l'appel d'offres « Marché Sentier de l'Abri » :

L'avis de la commission d'appel d'offres a validé la proposition de l'entreprise Picto SARL Caméleon pour un montant de 18 518 €HT, qui est non seulement la moins-disante mais également plus basse que l'évaluation du maître d'œuvre.

Jean DE GALARD demande si cette dépense était prévue dans le budget du musée.

Monsieur le Président répond que non seulement c'était une dépense prévue mais qu'elle avait été estimée à 100 000 €HT. On a donc fortement diminué le coût, même s'il faut y rajouter toutefois des travaux en régie pour un montant de 6 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### XVII. Schéma Départemental d'Aménagement Numérique :

Monsieur le Président propose d'acquérir la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication afin de la confier ensuite à un syndicat départemental. Il s'agit de développer le très haut débit suivant le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN), porté par le Conseil Départemental 31, sur les 20 ans à venir.

Le débat avait déjà eu lieu dans un précédent conseil mais il était trop tôt pour délibérer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## XVIII. Service Local de l'Habitat :

Jean-Michel LOSEGO présente comme chaque année le service, la structure au statut particulier, et les bilans 2014 et le budget 2015. Il explique les raisons pour lesquelles ces délibérations se prennent si tard. Il rappelle que désormais toutes les intercommunalités du Comminges y adhèrent. Il rappelle également qu'une OPAH sur l'ensemble du Comminges est en cours de mise en place.

Michel FITTE demande pourquoi la part financée par la CC du Haut-Comminges baisse de façon si importante ?

Jean-Michel LOSEGO répond qu'en raison de la mise en place de l'OPAH Comminges, l'OPAH du Haut-Comminges en cours en 2014 s'est arrêtée en 2015. Or, lorsqu'il y a une OPAH sur un territoire, l'animation est renforcée donc la quote-part de la communauté en question est augmentée.

Guy LOUBEYRE demande des précisions sur les permanences. Il demande aussi si la communication sur le service va être renforcée. Dans le cadre de l'OPAH, il est prévu d'augmenter les moyens de communication.

Monique REY demande si on connaît le nombre de dossiers déposés sur les Terres d'Aurignac. Le bilan complet sera transmis aux délégués.

Vote CA 2014 : la délibération est adoptée à l'unanimité. Vote BP 2015 : la délibération est adoptée à l'unanimité.

# XIX. <u>Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :</u>

Monsieur le Président présente le schéma proposé par le Préfet qui concerne la CCTA puisqu'il est envisagé qu'elle doive fusionner avec les CC des Portes du Comminges (L'Isle en Dodon), du

Boulonnais, Nébouzan-Rivière-Verdun (Montréjeau) et du Saint-Gaudinois, pour donner une CC de 44 000 habitants, 105 communes, soit autour de 140 délégués.

Le calendrier est le suivant :

Présentation du Schéma à la CDCI : Avant le 31/10/2015 Consultation des CM et CC : Avant le 31/12/2015 Consultation de la CDCI : Avant le 31/03/2016

Arrêté portant Schéma: 31/03/2016

Arrêtés des périmètres des CC : Avant le 15/06/2016 Fusion des CC : Avant le 31/12/2016

La représentativité des communes des Terres d'Aurignac sera de 20 délégués sans accord local ; cela peut être plus en cas d'accord local mais celui-ci sera difficile à obtenir au vu du nombre de communes membres.

Michel FITTE demande quelles seront les conséquences fiscales pour les contribuables : la fiscalité de la nouvelle CC va-t-elle s'ajouter à celle des communes et de la CCTA ?

Monsieur le Président rappelle qu'à partir de la création de la nouvelle CC, la CCTA n'existera plus donc les fiscalités ne vont pas s'additionner. Il y aura, comme lors de la création de la CCTA pour les communes, une phase d'harmonisation et de convergence des taux dont la durée sera fixée par le nouveau Conseil Communautaire, en fonction de l'écart de départ des taux des anciennes CC.

Guy LOUBEYRE demande si les CM des Terres d'Aurignac vont se prononcer individuellement ou de façon commune ?

Jean-Michel LOSEGO indique que s'ils veulent déroger au plan du Préfet, ils ont intérêt à le faire de façon coordonnée, sinon, cela n'aura aucune chance d'aboutir.

Alain PASSAMENT propose d'organiser des réunions de réflexion communes.

Monsieur le Président précise que les Présidents des 5 intercommunalités tentent de réunir les éléments pour que les CM puissent se positionner avec des données factuelles.

Patrick BOUBE s'insurge contre cette si grosse intercommunalité de 44 000 habitants, qui va éloigner encore un peu plus les élus des citoyens. Il considère que des amitiés politiques sont à l'origine de ces arrangements.

Michel FITTE craint qu'on perde le caractère rural de notre territoire à envisager une si grosse CC. Il s'interroge également pourquoi il y a cette CC de 44 000 habitants alors que les autres sur le Comminges sont de 15 à 20 000 habitants.

Monsieur le Président indique que, pour lui, elle n'est peut-être pas assez grosse. La CA du Muretain, c'est 60 000 habitants, le SICOVAL, c'est 70 000 habitants, la Métropole prend le pas sur le Conseil Départemental, ... La Loi NOTRe fait articuler le dialogue institutionnel autour de la nouvelle Grande Région, les Métropoles et les grosses intercommunalités. Si on veut exister, il faut peser.

Jean DE GALARD expose qu'il n'est pas inquiet de regarder avec qui on s'associe mais pour faire quoi ? Que veulent les communes concernant les affaires scolaires, la solidarité, ... ? Est-ce que ce sont ces compétences de proximité qu'on met en commun ou des compétences d'ordre économique, d'aménagement de l'espace, ... ? Si c'est une CC de développement économique qu'on veut créer, alors pourquoi ne pas envisager une CC de l'ensemble du Comminges (11 CC) ?

Dans ce cadre, les communes nouvelles ne sont pas forcément une mauvaise chose, mais si elles conservent les caractéristiques des communes actuelles : proximité, solidarité, ...

Monique REY réfute la vision des territoires en concurrence sous-tendue par les arguments du président. Il y a des territoires ruraux et des territoires urbains, ils ne sont pas opposables, ils sont concomitants et la densité et le nombre d'habitants n'est pas un bon critère de mesure des intercommunalités.

Monsieur le Président rappelle que les amendements proposés seront examinés par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, qui se décidera à la majorité des 2/3. Seuls les amendements sérieux, étayés et portés par une large représentation ont une chance d'être examinés. Il y a donc peu de chances de sortir du schéma proposé par le Préfet.

Il indique que le Conseil Communautaire se prononcera lors d'une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.